

“ Les bases théologiques qui définissent notre identité et qui nous rassemblent ”

LE SACERDOCE COMMUN DES CROYANTS ET LES MINISTÈRES

Parmi les enseignements remis en valeur par la Réforme, il est fréquent que l'on cite l'accès à la Parole de Dieu avec la doctrine de l'Écriture et l'accès au salut avec la doctrine de la justification par la foi. Les Réformateurs ont également rendu à l'ensemble des croyants leur place dans l'Eglise en mettant en valeur conjointement le sacerdoce commun des croyants et la doctrine des ministères.

Ce double fondement permet aux chrétiens sauvés par grâce d'exercer pleinement leur vocation : servir Dieu personnellement et en Eglise.

1. La nécessité d'un sacerdoce permanent

“ Il a plu à Dieu, dans son dessein éternel, de choisir et d'établir le Seigneur Jésus, son unique Fils engendré, comme le Médiateur entre lui et les hommes, comme le Prophète, Prêtre et Roi, Tête et Sauveur de son Eglise, Héritier de toutes choses et Juge du monde, auquel, de toute éternité, il a donné un peuple qui soit sa descendance... ” (Confession de Westminster, VIII.1)

Comme la notion de *ministère*, celle de *sacerdoce* implique l'idée de *service*, dans le sens le plus noble : service pour Dieu, service de la part de Dieu. Exigé à la fois par la sainteté et par l'amour de Dieu, le sacerdoce est assumé par l'office d'un médiateur, le prêtre-sacrificateur. C'est un service nécessaire de sanctification, de consécration, et d'intercession, dans la perspective du règne de Dieu.

Cette disposition peut sembler passagère et révolue. Cependant, l'existence d'un sacerdoce est présentée dans la Bible comme étant éternelle, en relation avec la nature même de Dieu. Ce sacerdoce perpétuel est exercé par le Christ : *“ Jésus, parce qu'il demeure éternellement, possède le sacerdoce non transmissible. C'est pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur ”*.¹

Dérives

L'oubli de la vocation sacerdotale peut conduire à :

- nier la distance qui sépare le Créateur et la créature, l'homme pécheur et le Dieu saint² ;
- nier que Dieu soit l'auteur des dispositions sacrificielles de l'Ancienne Alliance, dispositions qui annonçaient l'œuvre de rédemption parfaite accomplie par le Christ ;
- nier la communion possible entre l'homme racheté et Dieu³ ;
- nier la vocation de l'homme, qui est d'être serviteur, non pas de lui-même, mais de Dieu.

Implications

La centralité de la personne et de l'œuvre du Christ, *“ seul médiateur entre Dieu et les hommes ”*⁴, peut et doit toujours être rappelée ; tout ce qui peut y apporter ombrage doit être dénoncé. En Christ et en lui seul se trouve notre plein accès auprès de Dieu. A travers lui, Dieu vient jusqu'à nous⁵ et se fait connaître⁶.

1. Hébr 7.24-25 2. Eccl 5.1 ; Hébr 10.30-31 ; 12.29 3. Ex 25.8 ; Jean 17.20-23 4. Act 4.12 ; 1 Tim 2.5 5. Jean 7.37-39 ; 14.6 ; Act 4.12 ; 1 Cor 3.16 ; 2 Cor 6.16 6. Jean 1.18

2. Du Christ à l'Eglise : le sacerdoce commun des croyants

“ Il n’y a pas d’autre prêtrise aujourd’hui que celle de Jésus-Christ et celle de tous les croyants unis à lui. Il est notre pontife, lequel étant entré au sanctuaire du ciel nous en ouvre l’accès. Il est notre autel, sur lequel nous mettons nos offrandes. En lui nous osons tout ce que nous osons. En somme, il est celui qui nous fait rois et prêtres pour le Père. ” (Jean Calvin, *Institution Chrétienne*, IV.18,17)

Avec l’Ancienne Alliance, les lévites étaient séparés du milieu des enfants d’Israël et consacrés à Dieu pour le service du temple⁷. Mais Israël tout entier était appelé à être *un royaume de sacrificateurs* (Ex 19.5-6). Tout en exerçant une fonction exclusive, les sacrificateurs étaient associés au peuple et le peuple, sanctifié par eux, était aussi sanctifié avec eux : c’est tout le peuple d’Israël qui était saint parmi les peuples ! (Ex 19.10) Ainsi, les sacrificateurs ont possédé et exercé, pour un temps, le sacerdoce qui appartient premièrement à Jésus-Christ, et qui est confié maintenant à tous les membres de son corps (1 Pi 2.9).

“ On peut dire que les apôtres du Christ appellent prêtres (en charge du sacerdoce) tous ceux qui croient en Jésus-Christ, puisque tous les fidèles, étant faits par Christ rois, prêtres et sacrificateurs, peuvent aussi offrir à Dieu des sacrifices spirituels. ” (*Confession Helvétique Postérieure*, chap.18).

C’est parce que le sacerdoce appartient premièrement à Jésus-Christ et à lui seul - de par sa nature divine mais aussi de par son sacrifice expiatoire à la croix - que tous ceux qui ont été *unis à lui* par la foi en sont devenus bénéficiaires et participants⁸. Dans la Nouvelle Alliance, c’est l’onction du Saint-Esprit qui rend effectif pour tous ce bénéfice et cette participation⁹. Le sacerdoce commun des croyants n’entre pas en concurrence avec le sacerdoce de Jésus, mais se situe au contraire dans le prolongement de celui-ci.

Dérives

La tentation d’établir des castes au sein du peuple de Dieu et, d’une manière générale toute discrimination (cléricale, culturelle, traditionnelle, sexuelle, ethnique, économique...) dans l’ordre du salut et de la vocation chrétienne rétablissent les murs que Christ a abattus et voient le libre accès qu’il a acquis par sa mort et sa résurrection¹⁰

Par ailleurs, on constate parfois un universalisme consistant à appliquer à tous les hommes les promesses et les appels qui ne concernent que les chrétiens. Bibliquement, l’universalité du sacerdoce est limitée aux seuls croyants.

Implications

Tout enfant de Dieu doit se considérer non seulement comme un pécheur pardonné, mais aussi comme *“ héritier de Dieu et co-héritier de Christ ”* (Rom 8.17), *“ concitoyen des saints, appartenant à la maison de Dieu ”* (Eph 2.19-22), *“ en communion avec la nature divine ”* (2 Pi 1.3-4, traduction TOB).

Les *“ tous ”* du Nouveau-Testament sont réellement englobants, de telle sorte que chacun dans l’Eglise, petit ou grand, fort ou faible, juif ou grec, homme ou femme, doit se sentir personnellement appelé, doté et envoyé. *“ Nous avons tous été baptisés dans un seul Esprit pour former un seul corps ”* (1 Cor 12.13).

Cette participation au sacerdoce du Christ implique pour tous d’être des adorateurs de Dieu en esprit et en vérité¹¹, porteurs de sa Parole¹², intercesseurs¹³, aptes à souffrir pour son Nom¹⁴.

7. Nomb 8.14, 19, 23-24 ; Ex 39.27ss. 8. Hébr 3.14 ; 8.11 ; 1 Cor 12.6 ; Gal 3.28-29 ; 1 Pi 2.9 ; Apoc 1.6 ; 5.10 ; 20.6
9. Matt 3.11 ; Jean 7.37-39 ; 14.16-20 ; Act 2.17-18 ; 10.44-48 10. Eph 2.14-18, Hébr 10.19-23 11. Jean 4.23. 12. 1 Cor 14.1 ; Phil 2.16 13. Eph 6.18 ; 1 Tim 2.1-2 14. Rom 8.17 ; 2 Tim 3.12 ; 1 Pi 2.20-21.

3. Le ministère de l’Eglise

“ Approchez-vous du Seigneur, pierre vivante..., et vous-mêmes, comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d’offrir à Dieu des sacrifices spirituels agréables, par Jésus-Christ. ” (1 Pi 2.4-5)

Le mot *ministère* désigne un service confié, une vocation propre à laquelle on se consacre. Il implique tout à la fois l’engagement de chacun et celui de tous, ces deux dimensions étant importantes l’une et l’autre¹⁵.

La vocation personnelle de chacun est certes essentielle¹⁶ mais elle doit s’inscrire dans la communion de l’Eglise¹⁷.

Celle-ci a une identité et une vocation propres, en tant que maison, en tant que corps. Si tous participent au ministère de l’Eglise, c’est en vertu des liens qui les unissent au Christ, mais aussi aux autres membres du corps. Si la bouche s’exprime, tout le corps s’exprime par elle ; si le pied avance, tout le corps se déplace avec lui, sans que tout le corps soit bouche ou pied pour autant !

Unie à son chef, Christ, et envoyée par lui, l’Eglise participe à son ministère et le prolonge (Jean 21.21 *“ Comme le Père m’a envoyé... ”*). Ce ministère de l’Eglise, en tant que corps, s’exerce vis-à-vis de Dieu, des hommes et même des anges (Eph 3.10). Il se démontre de diverses manières, notamment :

- par l’unité spirituelle de tous les chrétiens, avec Christ et en lui¹⁸ ;
- par le culte, l’offrande, la louange¹⁹ ;
- par l’amour fraternel²⁰ ;
- par le témoignage rendu à la vérité²¹ ;
- par l’intercession²² ;
- par les gestes de miséricorde²³ ;
- par la simple présence de l’Eglise...²⁴ ;

Dérives

Il y a dérive quand les chrétiens ne gardent que la vision du témoignage individuel, de l’édification personnelle ; quand le “ je ” laisse trop peu de place au “ nous ” (Matt 6.9) ; quand l’Eglise est déconsidérée, voire méprisée. *“ Si l’Eglise ne s’acquitte pas de son devoir, cela ne signifie pas que chacun doit décider de se séparer d’avec les autres... C’est une chose de fuir la compagnie des mauvais et autre chose, par haine d’eux, de renoncer à la communion de l’Eglise... Il s’ensuit que quiconque se sépare d’elle renie Dieu et Jésus-Christ ”*. (Calvin, *Institution Chrétienne*, IV, 1.10, 16)

Il y a dérive quand le ministère de toute l’Eglise est ravi (confisqué) par les ministres ordonnés.

Implications

Le corps n’est pas sans les membres ; les membres ne sont pas sans le corps. Le témoignage de l’Eglise est dépendant des liens qui unissent les membres entre eux, des liens qui les unissent à la tête, Jésus-Christ. On comprend pourquoi les appels à l’unité sont si nombreux dans le Nouveau Testament. L’édification dont parle le Nouveau Testament est celle d’une maison spirituelle, dont Christ est la pierre d’angle et dont nous sommes les pierres vivantes. A l’instar d’une personne, l’Eglise doit viser la plus haute maturité dans l’amour et dans la vérité²⁵ (cf. fiche n°13).

15. Eph 4.4-6 **16.** Matt 6.6 ; Jean 3.16 ; Rom 14.12 ; 1 Cor 12.11 ; 2 Tim 2.19 **17.** 1 Pi 4.10-11 ; Jean 17.20-21 ; 1 Cor 12.7 ; Eph 4.4 **18.** Jean 15.1-8 ; 17.20-23 ; Eph 4.1-2, 16 **19.** Rom 12.1-2 ; 15.5-7 ; Hébr 13.15-16 **20.** Jean 13.34,35 **21.** Eph 4.15 ; Phil 2.14-17 ; 1 Tim 3.14-15 ; 1 Pi 2.9,12 ; 3.14-16 ; 2 Pi 3.11-12. **22.** 1 Tim 2.1-4 **23.** Rom 12.17-21 ; Phil 4.18 **24.** Matt 5.13-16 **25.** Eph 4.13-16.

4. Les ministères dans l’Eglise

“ Ce sont choses grandement diverses et différentes que la prêtrise (sacerdoce) et le ministère. Car la prêtrise est commune à tous les chrétiens, mais non pas le ministère. ” (Confession Helvétique Postérieure chap. 18)

Dans cette citation, le mot *ministère* ne désigne pas le service que Dieu confie à l'ensemble des croyants, mais le service qu'il confie à certains parmi les croyants, en vue de l'équipement de tous²⁶. Le ministère de toute l'Eglise, tout comme l'engagement de chacun de ses membres, ne sont pas contredits mais au contraire encouragés par des ministères spécifiques, donnés par Christ.

Par ces ministères, Christ lui-même enseigne, exhorte, console, dirige et sert son Eglise, équipe ses membres en vue de l'engagement renouvelé de chacun et de tous. La présence de ces ministères établis dans l'Eglise et pour l'Eglise est signe :

- de sa faiblesse et de ses besoins ;
- de l'amour et des soins attentifs que Dieu veut lui prodiguer ;
- de sa vocation à croître en stature et en maturité.

Parce que rien ne les distingue des autres chrétiens, si ce n'est un appel pour une vocation particulière, ces ministères ne constituent pas une caste, mais seulement un ordre dans l'Eglise (A. Vinet). Toutefois ces ministères, reconnus par l'Eglise, détiennent leur légitime autorité du Christ et doivent être considérés avec respect²⁷.

Dans la lignée des Eglises de la Réforme, nos Eglises ont reconnu le ministère de la Parole (pasteur), le ministère de direction pastorale (pasteur et ancien) et le ministère du service (diacre). Ces trois ministères, dans lesquels peuvent s'exprimer les vocations particulières de docteur et d'évangéliste, constituent une disposition nécessaire et permanente dans l'Eglise. Distincts mais non pas séparés les uns des autres ils doivent s'exercer de façon complémentaire et collégiale pour l'édification de l'Eglise. Avec l'appui de l'ensemble des fidèles, les "ministres" donnés à l'Eglise veilleront sur :

- l'accompagnement pastoral des croyants (soutien et édification) ;
- la fidélité à la Parole de Dieu (rectitude et mise en pratique) ;
- l'unité de l'Eglise (rassemblement et communion) ;
- l'engagement de chacun selon ses dons (maturité dans le service) ;
- le témoignage dans la cité (par le vécu et par la proclamation).

Dérives

Nous devons nous garder :

- du cléralisme qui nie le sacerdoce de toute l'Eglise
- de l'anticléralisme qui ne reconnaît pas les ministères donnés par Dieu
- de confondre sacerdoce commun et ministères établis, ou de les opposer. Les dons et les vocations sont divers ; ils ont cependant une même source et un même but, Christ !²⁸

Implications

Nous devons rappeler :

- la diversité des ministères donnés par Christ, pour l'édification de l'Eglise en vue de sa pleine stature et de son propre ministère dans le monde²⁹ ;
- l'importance de l'engagement pastoral des anciens (et des pasteurs parmi eux), signe concret des soins et de la direction de Christ au milieu de son peuple (“ *Le ministère pastoral est confié aux anciens... Le pasteur est un ancien qui exerce le ministère de la Parole* ” Discipline des EREI, Titre C, art. 2 et 9) ;
- l'importance du diaconat au sein de l'Eglise ;
- la nécessité de créer dans l'Eglise des conditions favorables à l'éclosion de ces ministères ainsi qu'à leur reconnaissance, que ce soit sur le plan national ou local.

26. 1 Cor 12.28-29 ; Eph 4.11 27. Hébr 13.17 28. 1 Cor 12.4-7, 27-31 29. Eph 4.11-16.